

➔ Rappel journées JOKER 2019



- ♦ En cas d'évènements nécessitant une absence impérative de votre part, vous pouvez utiliser 2 journées « jokers » entre le 1er avril et le 31 mars de l'année suivante.
- ♦ Vous devez informer l'entreprise dès que possible, au plus tard avant J-2 18h00.
- ♦ Les journées jokers ainsi utilisées seront déduites des droits à congés correspondants à la saison de l'année suivante (été pour été, hiver pour hiver).
- ♦ En cas de cessation d'activités, votre reliquat de congés sera réduit des journées joker que vous aurez utilisées.

➔ Dans le cas où vous posez une journée Joker hors bloc réserve :

Jour de pose du Joker	Règle
Jusqu'au 19 de M-1 23h59	Aucune restriction (sauf journées d'embargo)
Du 20 de M-1 0h00 à la veille 00h00 de la publication des TDS	Uniquement sur une journée sur laquelle est positionnée une activité alors qu'un repos était initialement prévu avant le 20 de M-1 *.
De la veille 0h00 de la publication des TDS à J-2 17h59	Sur le 1 ^{er} jour d'activité connu hors journées d'embargo **.
De J-2 18h à J	Pose non autorisée

*Planning reconstruit selon les règles avant sortie TDS

**Planning reconstruit conformément aux chapitres F et au chapitre G selon les règles de déstabilisation du fait du PNC

➔ Dans le cas où vous posez une journée Joker dans le bloc réserve :

Jour de pose du Joker	Règle
Jusqu'au 19 de M-1 23h59	Aucune restriction (sauf journées d'embargo) *
Entre le 20 de M-1 0h00 et J-2 17h59	Pose autorisée, hors journées d'embargo **: <ul style="list-style-type: none">- Sur la première journée du bloc réserve- Sur la première réserve programmée qui suit la dernière activité réalisée dans le bloc réserve- Sur la première journée d'une rotation D
De J-2 18h à J	Pose non autorisée

*Planning reconstruit selon les règles avant sortie TDS

**Planning reconstruit conformément aux chapitres F et au chapitre G selon les règles de déstabilisation du fait du PNC

➔ Quelles sont les journées Embargo 2019 ?

Samedi 29 juin 2019
Dimanche 30 juin 2019
Samedi 27 juillet 2019
Dimanche 28 juillet 2019
Jeudi 31 octobre 2019



Mardi 24 décembre 2019
Mercredi 25 décembre 2019
Jeudi 26 décembre 2019
Mardi 31 décembre 2019
Mercredi 01 janvier 2020